

Le RGPD en un coup d'oeil

Qu'est-ce que le RGPD et quand entrera-t-il en vigueur?

Le règlement général sur la protection des données (RGPD) est une nouvelle législation adoptée par le Parlement européen et le Conseil en vue de renforcer et d'uniformiser la protection des données des personnes résidant au sein de l'Union européenne. Cette nouvelle législation entrera en vigueur **le vendredi 25 mai 2018**.

Pourquoi le RGPD est-il important?

Le RGPD est important, car il augmentera le niveau de protection qu'auront les personnes en ce qui a trait à la façon dont leurs données seront collectées, conservées, traitées et utilisées. En fait, les entreprises qui ne se conformeront pas à ce règlement pourraient être passibles de sanctions financières pouvant aller jusqu'à 24 M\$ ou jusqu'à 4 % de leur chiffre d'affaires mondial, selon la nature précise de l'infraction.

Qui doit se conformer à ce règlement?

Les entreprises suivantes doivent se conformer au RGPD :

- » les entreprises opérant au sein de l'Union européenne (UE), y compris celles enregistrées ailleurs;
- » les entreprises offrant des services à des personnes résidant au sein de l'UE;
- » les entreprises qui manipulent, traitent ou stockent les données à caractère personnel de toute personne résidant au sein de l'UE;
- » les entreprises ayant de l'équipement se trouvant dans l'UE.



Quels sont les droits des personnes?

Le droit à l'information.

Plus précisément, à la nécessité de la transparence quant au traitement et à l'usage de leurs données à caractère personnel.

Le droit d'accès.

Les personnes auront accès à leurs données à caractère personnel et pourront obtenir la confirmation que leurs données sont utilisées.

Le droit de rectification.

Les personnes pourront faire corriger leurs données à caractère personnel si elles sont inexactes ou incomplètes.

Le droit à l'effacement, aussi appelé le droit à l'oubli.

Les personnes pourront demander le retrait ou la suppression de leurs données à caractère personnel.

Les droits liés à la prise de décision automatisée et au profilage.

Les personnes seront protégées contre les décisions prises sans intervention humaine et qui pourraient leur être préjudiciables.

Le droit à la portabilité des données.

Les personnes auront le droit d'obtenir et de réutiliser les données pour leurs propres fins.

Le droit d'objection.

Les personnes pourront s'opposer à l'utilisation de leurs données à caractère personnel à des fins de prospection directe, de profilage marketing ou de recherche.

Le droit à la limitation du traitement.

Bien que les entreprises puissent stocker les données à caractère personnel, elles ne pourront plus les utiliser si une personne interdit l'utilisation de ses données à caractère personnel.

Que dois-je faire pour me conformer à ce règlement?

Les entreprises devront se conformer à la législation dès son entrée en vigueur en mai 2018. Il est donc essentiel qu'elles se préparent afin de s'assurer qu'elles satisfont à toutes les exigences. Pour veiller à ce que toutes les préoccupations soient prises en compte et que tous les problèmes soient résolus, il est préférable de consulter un conseiller juridique et un spécialiste de la sécurité de l'information qui soit digne de confiance.



Pour vos besoins en matière de sécurité de l'information,
communiquez avec Shred-it.
800-697-4733 | shredit.com



Shred-it[®]